



CONCOURS D’AFFICHES 2023

Article 1

L’association du « Marathon de La Rochelle Serge Vigot » - Loi 1901 - organise à l’occasion du « 32^{ème} Marathon de La Rochelle Serge Vigot », un concours d’affiches.

Article 2

Ce concours est ouvert à tous, chaque candidat pourra proposer 3 affiches au maximum.

Article 3

Le texte comportera obligatoirement « **32^{ème} Marathon de La Rochelle Serge Vigot** », et la date du « **Dimanche 26 novembre 2023** ».

Les illustrations doivent être créées par le participant ou libres de droits.

L’affiche devra être envoyée au format numérique portrait : un fichier haute-définition de 40x60 cm avec fond perdu (format ai) et un fichier A3 (format pdf).

Le visuel retenu fera l’objet d’une déclinaison sur différents supports, numériques et physiques.

Article 4

Cette affiche sera tirée à 3000 exemplaires.

Article 5

Le candidat dont l’affiche sera retenue par le jury se verra offrir un prix d’une valeur de 230 euros, le 2^{ème} recevra 150 euros, le 3^{ème} 75 euros, le 4^{ème} 45 euros et le 5^{ème} 30 euros.

Le gagnant sera mis en avant sur notre page Facebook et site internet, et son nom sera crédité sur l’affiche.

Article 6 - Dépôt de l’affiche

Les candidats, pour concourir, devront impérativement envoyer leur affiche avant le **lundi 2 janvier 2023 à 18 heures** à l’adresse suivante :
administration@marathondelarochelle.fr



MARATHON DE LA ROCHELLE SERGE VIGOT

Article 7 - Désignation des lauréats

Une première sélection se déroulera à huis clos le jeudi 5 janvier 2023 à 18h.

Les 3 affiches sélectionnées seront ensuite soumises au vote via nos supports de communication numériques (page Facebook, site internet, newsletter), du 10 au 25 janvier 2023.

Les résultats seront tenus secrets jusqu'à la soirée des bénévoles le samedi 28 janvier 2023. Cette affiche restera la propriété de l'Association.

Article 8

Le jury de sélection sera composé de représentants des partenaires suivants :

- Mairie de La Rochelle
- Le Département de la Charente-Maritime
- Région Nouvelle Aquitaine
- CDA de La Rochelle
- Ecouter Voir
- E. Leclerc
- Bouygues Immobilier
- Cipecoma
- Crédit Agricole
- Innovia
- Avi Charente
- Audi C.A.R. La Rochelle
- Imprimerie Rochelaise
- Groupe Sica Atlantique
- Huîtres Marennes Oléron
- Léa Nature
- Sud-Ouest
- Tremä
- Harmonie Mutuelle
- France Bleu
- France 3 Nouvelle Aquitaine

- Mr. ROUGE Dominique : Président de l'Association du Marathon de La Rochelle Serge Vigot et des membres de l'Association.

Article 9 - Remise des Prix

Elle aura lieu lors de la soirée des bénévoles, le samedi 28 janvier 2023, à l'Espace Encan (quai Louis Prunier - 17000 La Rochelle). Les 3 premiers gagnants du concours d'affiches seront invités à y participer. Les récompenses et remerciements seront envoyés à la suite de cette soirée.

Article 10

Tout candidat qui participe au concours de l'Affiche du Marathon reconnaît accepter sans restriction toutes les clauses de ce règlement.

En cas de force majeure l'Association du Marathon de La Rochelle Serge Vigot pourra annuler sans préavis ce concours.